

CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance (AEPE)

PUBLICS ET PRÉREQUIS

La formation CAP AEPE est ouverte aux candidats selon les conditions suivantes :

- Être âgée de 18 ans minimum.
- Être titulaire du Brevet des collèges ou avoir le niveau scolaire équivalent.

Pour les salariés, il est nécessaire :

- D'avoir l'accord de son employeur pour suivre cette formation selon l'emploi du temps du centre de formation.
- D'avoir un accord de prise en charge financière par l'entreprise.

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée : 820 heures

Formation CAP AEPE allégée pour Assistante maternelles :

- Durée : 140 heures organisées en 20 jours de formation

MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection est composée d'un écrit et d'un entretien de présentation de vos motivations à suivre la formation et à travailler dans le secteur de la petite enfance.

A l'issue de la sélection, vous serez déclaré admis ou non à entrer en formation.

DOMAINE DE COMPÉTENCE DE LA FORMATION

La formation CAP AEPE est organisée en alternance de théorie (cours) et de pratique (stages). Les enseignements théoriques et pratiques représentent **820 heures**.

- **Bloc 1** : Accompagner le développement du jeune enfant
- **Bloc 2** : Exercer son activité en accueil collectif
- **Bloc 3** : Exercer son activité en accueil individuel
- **Bloc 4** : Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- **Bloc 5** : Mathématiques et physique-chimie
- **Bloc 6** : Education physique et sportive
- **Bloc 7** : Prévention-santé-environnement
- **Bloc 8** : Langue vivante (bloc facultatif)
- **Bloc 9** : Mobilité (bloc facultatif)

La formation pratique, s'articule autour de trois stages à réaliser dans les structures suivantes :

- Ecoles maternelles
- Crèches ou autre établissement d'accueil collectif des jeunes enfants
- Centre de loisirs sans hébergement (CLSH).



Le CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Type d'emplois accessibles

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance
- Adjoint/agent d'animation
- Auxiliaire petite enfance
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance...

Cette formation peut permettre de préparer les concours d'entrée à d'autres formations :

- Auxiliaire de puériculture
- Educateur de Jeunes Enfants
- Moniteur éducateur

FORMATION « ALLEGÉE » POUR ASSISTANTES MATERNELLES

L'IRIS organise une formation pour l'obtention du CAP AEPE adaptée à votre organisation de travail.

La durée de formation est de 140 heures organisées en 20 jours de formation.

Vous aurez la possibilité de faire un stage en complément des 20 jours, selon votre projet professionnel et vos disponibilités professionnelles.

Vous bénéficierez d'un formateur référent qui vous accompagnera dans votre progression et qui vous guidera dans vos choix éventuels de stage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance est un diplôme de niveau 3, délivré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Il est validé par un examen terminal organisé par celui-ci entre mi-avril et mi-juin.

COÛT DE LA FORMATION

Coût administratif : 20 €

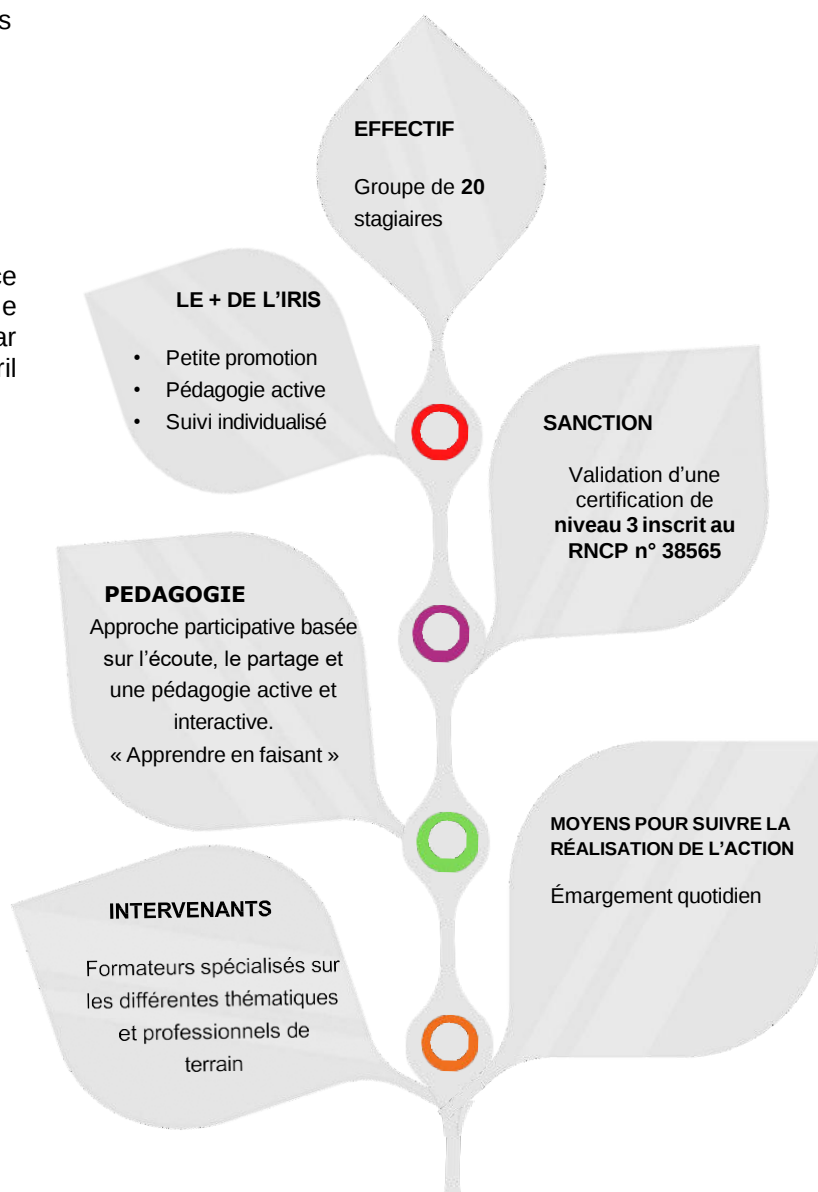
Coût total de la formation, selon le mode de prise en charge : 3 660 €

Tarif pour la formation CAP AEPE « Allégée » pour Assistants Maternels :

Coût administratif : 20 €

Coût total de la formation selon le mode de prise en charge : 2 280 €

En cas de prise en charge financière individuelle, un abattement est prévu : contactez-nous !



NOUS CONTACTER

INSTITUT DE RESSOURCES EN INTERVENTION SOCIALE

Adresse : 6 bis rue Denis Papin, 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

Site : www.institut-iris.fr



IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ▣ ACTIONS DE FORMATION
- ▣ ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ▣ ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES